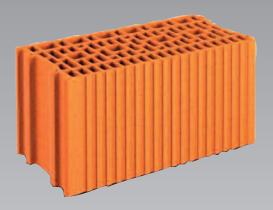
AUTRES PRODUITS DE CONSTRUCTION

■ Brique

■ Béton cellulaire





CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

- La commande n'est definitive qu'après acceptation par la Direction de la Societé René PIGOUCHET. Les commandes sont régies par nos conditions générales de vente à l'exclusion des conditions d'achat de l'acheteur.
- 2 La T.V.A. est toujours à la charge de l'acheteur.
- 3 Nos offres et remises de prix ont une validité de 60 jours maximum.
- 4 Pour toute commande de moins de 30 euros, des frais administratifs seront portés en compte.
- 5 **Délai de livraison**: les délais de livraison sont maintenus dans la mesure du possible. En aucun cas, le retard apporté dans l'éxécution d'une commande ne peut entraîner, pour nous, ni pénalité ou annulation de ladite commande, ni le droit pour l'acheteur de se pourvoir ailleurs pour notre compte, ni le droit d'éxiger des commandes et interêts.
 - Les délais de livraison commencent à courir à partir de la réception de l'acompte qui a été fixé à la commande.
- 6 Les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur.
- 7 **Réclamations**: pour être valable, toute réclamation concernant des factures ou marchandises doit nous être adressée dans les 8 jours qui suivent la livraison. Passé ce délai, elle ne sera plus prise en considération, sauf s'il s'agit d'une clause de garantie.
- 8 **Conditions de paiement**: toutes les marchandises sont payables au comptant, date de facture. Tout retard de paiement porte de plein droit et sans mise en demeure un interêt de 1,5 % par mois, tout mois entamé étant compté en entier, sans que cette clause ne donne au débiteur le droit de s'en prévaloir pour différer ou retarder son paiement. Au cas ou nous serions contraints d'agir en justice pour non paiement par la faute évidente du débiteur, le solde dû serait en outre majoré de 12 % à titre de dommages et interêts sans que cette majoration puisse être inferieure à 16 euros.
 - Toute commande supplémentaire ultérieure ne postpose pas l'éxécution de la commande de base et ne pourra être invoquée pour postposer la facturation et les délais de paiement.
- 9 En cas de contestation, seuls les tribunaux de Cherbourg sont compétents.
- Transfert de propriété : tout matériel livré et facturé reste l'entière propriété de la Société René PIGOUCHET jusqu'a l'encaissement total de sa valeur. La Société René PIGOUCHET se réserve le droit de faire enlever le matériel sans autre avis et sans délai en cas de non-encaissement. Les risques de dommage ou de perte seront transférés à l'acheteur au moment de la livraison.

Photos et illustrations non contractuelles. Les caractéristiques de nos produits peuvent être modifiées sans préavis.

